

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 21 MARS 2023 - A 20 H 00

Le 21 mars 2023 à 20 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER, Brigitte VIOLET, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Romain HÉMART, Valérie RENIER, Hélène LARBI, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Nathalie DUMONT.

Absent excusé : Madgid BORDJI,

Absent : néant

Pouvoirs : néant.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Cindy BARBÉ.

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2023 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte de gestion 2022,**
2. **Vote du compte administratif 2022,**
3. **Affectation du résultat 2022,**
4. **Ecoles : Organisation du temps scolaire et horaires d'entrée et de sortie,**
5. **SIVOM de Gamaches : Retrait du Syndicat, des communes de Cerisy-Buleux, Rambures et Framicourt,**
6. **Vente de l'ancienne distillerie, cadastrée section E n° 791,**
7. **Informations et questions diverses.**

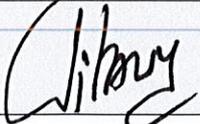
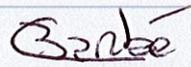
1. Approbation du compte de gestion 2022,

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire :
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	- 204 562.74		43 877.64		- 160 685.10
Fonctionnement	681 935.82	208 433.84	96 103.09		569 605.07
Total	477 373.08	208 433.84	139 980.73		408 919.97

Le compte de gestion 2022 du receveur municipal concernant le budget Principal est voté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-004.

2. Vote du compte administratif 2022,

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Denis ROUTIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif ;

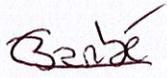
Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire quitte l'assemblée pour lui permettre de délibérer.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		473 501.98	204 562.74		204 562.74	473 501.98
Opérations de l'exercice	780 845.10	876 948.19	389 332.78	433 210.42	1 170 177.88	1 310 158.61
TOTAUX	780 845.10	1 350 450.17	593 895.52	433 210.42	1 374 740.62	1 783 660.59
Résultats de clôture		569 605.07	160 685.10			408 919.97
Restes à réaliser			42 493.50	76 897.00	42 493.50	76 897.00
TOTAUX CUMULÉS		569 605.07	203 178.60	76 897.00	42 493.50	485 816.97
RÉSULTATS DÉFINITIFS		569 605.07	126 281.60			443 323.47

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

2° Constate pour la comptabilité du budget Beauchamps, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité ;

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-005.

3. Affectation du résultat 2022,

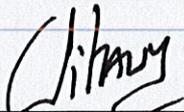
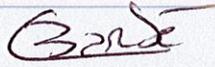
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		96 103.09 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		473 501.98 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		569 605.07 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-160 685.10 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		34 403.50 €
Besoin de financement F	=D+E	-126 281.60 €
AFFECTATION = C	=G+H	569 605.07 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		126 281.60 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		443 323.47 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-006.

4. Ecoles : Organisation du temps scolaire et horaires d'entrée et de sortie,

Madame LARBI fait le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu ce mardi à 17 h 30 à l'école du Parc.

3

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

Les enseignantes ont émis le souhait de :

- **modifier les horaires des écoles maternelle et primaire** afin d'augmenter la plage du matin car les enfants sont plus attentifs que l'après-midi, comme suit :

	Horaires actuels	Horaires souhaités par les enseignantes
Ecole du Parc	8 h 50 – 11 h 50	8 h 35 – 12 h 05
	13 h 35 – 16 h 35	13 h 35 – 16 h 05
Ecole des Hortensias	8 h 45 -11 h 45	8 h 30 – 12 h 00
	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 00

Une discussion s'installe. Il n'est pas possible de réduire la durée de la pause méridienne :

- Pour les élèves qui repartent chez eux, temps trajet/repas => trop court
- Pour les élèves mangeant à la cantine : impossible également. Il faut laisser le temps notamment aux maternelles de prendre leur repas et le temps de récréation post repas déjà trop court.

Aussi, terminer les cours à 16 h 00 suppose pour certains élèves de rester à la garderie pendant 2 h 00.

- **Maintenir la semaine de 4 jours d'école**

Le Conseil Municipal conclut cette discussion :

- il ne s'oppose pas à la modification des horaires,
- il s'oppose à la réduction du temps de pause sur la partie méridienne inférieure à 1 h 15,
- il accepte de poursuivre l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

5. SIVOM de Gamaches : Retrait du Syndicat, des communes de Cerisy-Buleux, Rambures et Framicourt,

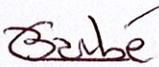
- De refuser le retrait des communes de Cerisy-Buleux, Rambures et Framicourt du SIVOM de Gamaches.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-007.

6. Vente de l'ancienne distillerie, cadastrée section E n° 791,

- D'accepter de céder, à la Société METTELLE SAS, la parcelle de terrain cadastrée section E n° 791 pour une contenance de 1 626 m²,
- De fixer le prix de cette vente à 1 525 €,
- De préciser que les frais notariés seront supportés par l'acquéreur,
- D'accepter la rédaction de l'acte authentique par Maître Pacary, de la SCP Médrinal, Pacary, Linke, Peschechodow et Séré,
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-008.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

7. Informations et questions diverses,

- Information

Madame BOINET fait le compte-rendu de la réunion extraordinaire à l'initiative du Syndicat Intercommunal Pour la Promotion des Personnes Handicapées (SIPPH) qui s'est tenue le 14 mars 2023 à 19 h 00 à la salle Vim-Art de Woincourt. Le but de cette réunion était d'échanger et de répondre aux inquiétudes des élus sur le syndicat et la situation difficile que traverse les salariés de l'Association de la Promotion du Handicap et de la Gestion des Structures (APHGS).

- Questions diverses

Madame LARBI :

- Informe que la fête des écoles aura lieu le 1^{er} juillet. Sont prévus : un spectacle donné par les enfants, une kermesse et un repas à la salle polyvalente.
- Propose l'installation d'un conteneur en vue de la collecte, par le biais de dons de particuliers ou d'entreprises, de vêtements, de linge de maison et des paires de chaussures. Le Conseil Municipal reçoit favorablement cette proposition. Ce conteneur pourra être installé sur la plateforme disponible Rue de Mantes. Une convention sera donc signée avec l'Association du Vimeu de Chépy.

Madame BOINET :

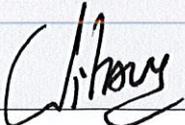
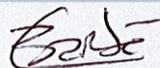
- Informe que la commission des « Fêtes – Animations – Vie Associative » se réunira le 29/03/2023. Les sujets abordés seront : inauguration Stèle, fête locale, 8 mai, fête des mères, feu d'artifices.
- Se renseigne sur l'apposition d'une vignette sur le pare-brise des véhicules des particuliers se rendant à la déchetterie. Monsieur le Maire répond que l'apposition de la vignette sur le pare-brise du véhicule n'est pas obligatoire, si les personnes présentent leur carte grise ou tout document justifiant de leur domicile à chaque passage en déchetterie.

Madame BERQUER :

- Demande si la FDE80 a donné des explications sur l'éclairage public à leds. Monsieur ROUTIER répond que les gradateurs ont été programmés directement en usine. La commune reste en attente de la réponse de l'interlocuteur en charge du dossier à la FDE80. Les travaux d'éclairage sont terminés.
- Fait le compte-rendu de la porte ouverte des écoles du Parc et des Hortensias du samedi 18 mars de 9 h à 11 h 30 : seules 2 personnes ont fait le déplacement.
- Informe que la commission « Environnement – Embellissement du village – cimetière » s'est réunie le 2 mars dernier. Un compte-rendu sera adressé à chaque conseiller. Les sujets traités étaient : parterres Grande rue, jeu de Boules Dosset, Jardin du Souvenir, devis divers talus, fleurissements jardinières de la Place, concours maisons fleuries.

Madame VIOLET informe que :

- Seulement 63 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2023.
- Madame la directrice de l'école a rendez-vous avec Madame la Présidente de l'association « Les Bambins de Beauchamps » afin de discuter d'un éventuel financement de voyage.
- Une « borne verte » devrait être installée à l'angle de la Rue d'Embreuille et de l'Impasse des Rosiers, afin de permettre notamment à la sécurité civile de prélever l'eau de cette bouche sans risque de contamination du réseau d'eau potable. C'est le SIEA qui prendra en charge le financement de cette borne.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

Madame DUMONT souligne le problème récurrent des déjections canines dans le Chemin de la Croix de Fer. Monsieur le Maire adressera un courrier aux contrevenants.

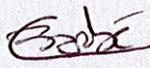
Monsieur BLONDIN informe que le grillage du terrain de tennis a été abîmé côté parking.

Madame VIOLET ajoute qu'il faut préciser aux associations qu'elles doivent retirer les affiches installées, après chaque manifestation.

Monsieur MAILLARD :

- Rétère sa demande concernant la pose de chicanes Rue du Lieu Dieu afin de réduire la vitesse des usagers
- Demande qu'une réparation sommaire du seuil du pont du piège à poissons au Lieu Dieu soit effectuée (redisposer la pierre et réalisation d'un joint d'étanchéité).
- Signale que des trous se reforment rapidement entre la RD1015 et l'entrée de la Rue du Lieu Dieu.

La séance est levée à 21 h 15.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---